

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
Comité syndical du 16 décembre 2025
Procès-verbal de séance

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H (jusqu'à la délibération du point n°2), Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN (à partir du point n°3)

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN (à partir du point n°3)

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du comité syndical du 16 septembre 2025

Le PV de la séance du comité syndical du 16 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028

M. le Président présente le point :

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience, les SCoT de Bretagne se sont constitués, dès 2022 en Conférence Régionale des SCoT, qui a évolué par la suite en Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN. Dans ce cadre, une dynamique de réflexion collective à l'échelle régionale a été impulsée, autour des questions de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation. Les SCoT bretons ont formulé le souhait d'inscrire cette dynamique collective dans la durée, afin de faire vivre les réflexions portées de manière pérenne, et d'entretenir les liens partenariaux entre les SCoT, la Région, et l'Etat.

Dans ce but, il a été convenu de se doter d'une ingénierie commune pour animer et coordonner les travaux menés. Cette ingénierie (1 ETP) est portée par le Pays de Saint-Malo et financée par l'Etat, la Région et les contributions des SCoT bretons. La convention encadrant cette mission d'ingénierie commune arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention permettant de renouveler cette mission pour 2026-2028.

Dans le cadre de ce nouveau conventionnement, le budget annuel projeté est de 60.000€, co-financé de la manière suivante :

- 50% financés par l'Etat et la Région à parité (25% pour chaque institution), soit 30.000€ au total
- 50% financés par les structures porteuses de SCoT, avec un montant calculé de la manière suivante : un forfait de 650€ + un reste à charge réparti au prorata de la population de chaque territoire.

Le coût annuel pour le SIOCA serait de 998€ (contre 1068€ en 2025).

Le projet de convention, ainsi que la feuille de route 2026-2028 et la fiche de poste correspondant à la mission étaient fournis en annexe au rapport préparatoire (annexes n°1 à 3).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve cette convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028,**
- **Autorise le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,**
- **Prévoit les crédits nécessaires au budget 2026**

3. Information budgétaire (virement de crédits)

M. le Président présente le point :

Afin de permettre la comptabilisation de la contribution du SIOCA à l'ADIL à l'article 65574 « contributions au titre de la politique de l'habitat », M. le Président a décidé d'effectuer un virement de crédits de la manière suivante :

Situation budgétaire, sur l'exercice 2025, avant virement de crédits :

Article 611 « prestations de services » - chapitre 011 « charges à caractère général »	Article 65574 « contributions au titre de la politique de l'habitat » - chapitre 65 « autres charges de gestion courante »
Budget total voté → 338 250,00 €	Budget total voté → 0,00 €

Virement de crédit à hauteur de 9 000,00 € de l'article 611 « prestations de services » vers l'article 65574 « contributions au titre de la politique de l'habitat ».

Situation budgétaire, sur l'exercice 2025, après virement de crédits :

Article 611 « prestations de services » - chapitre 011 « charges à caractère général »	Article 65574 « contributions au titre de la politique de l'habitat » - chapitre 65 « autres charges de gestion courante »
Budget total voté → 329 250,00 €	Budget total voté → 9 000,00 €

Le comité syndical prend acte de cette information.

Arrivée de Mme Jocelyne LE RHUN et de M. Denis STEPHAN.

4. Modification de la convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère

M. le Président présente le point :

Le comité syndical du 16 septembre dernier a approuvé la convention de partenariat avec l'ADIL29 pour la période 2025-2027, au titre du Pacte territorial « Rénov' & Adapt' dans l'Ouest Cornouaille ». Celle-ci a pour objet de définir les relations réciproques entre l'ADIL et le SIOCA et notamment les modalités de la participation financière apportée par le SIOCA au fonctionnement de l'ADIL, au regard des contributions financières des EPCI.

Dans le cadre du Pacte territorial, une demande de subvention « ingénierie » a été réalisée par le SIOCA auprès de l'ANAH le 27 juin 2025. Par courrier du 28 novembre 2025, les services de l'ANAH ont indiqué que l'instruction de cette demande nécessitait des éléments financiers supplémentaires, notamment la ventilation de la contribution du SIOCA auprès de l'ADIL entre les différents volets du Pacte Territorial (volet 1 et volet 2).

La convention actuelle, approuvée le 16 septembre, ne mentionnant par ce détail, il est donc nécessaire d'y apporter une modification pour préciser les éléments demandés par l'ANAH.

Il est donc proposé de modifier l'article 2 de la convention, de la manière présentée dans le rapport préparatoire et exposée au comité syndical en séance.

La convention ADIL modifiée était fournie en annexe du rapport préparatoire dans son intégralité (annexe n°4).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- *Approuve la convention modifiée, telle que présentée en annexe n°4 du rapport préparatoire*
- *Autorise le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre*

Départ de Mme Josiane KERLOC'H.

5. Débat d'Orientation Budgétaire

M. le Président présente le point :

Le comité syndical doit tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines précédant le vote du budget, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2026, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Il prend appui sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui était présenté en annexe n°5 du rapport préparatoire.

Le Président présente les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il explique que 2026 étant une année électorale, les orientations proposées pour la construction du budget primitif consistent à reconduire les crédits nécessaires pour le maintien de l'existant.

Il souligne que le contexte incertain concernant le dispositif de Pacte Territorial France Rénov' représente une réelle problématique pour le SIOCA, qui doit sans cesse s'adapter à des règles techniques et

financières changeantes. Il rappelle qu'en l'absence de visibilité sur les prochains versements de l'ANAH, il a été convenu que le SIOCA aura recours à nouveau en 2026 à une demande d'avances financières auprès des EPCI.

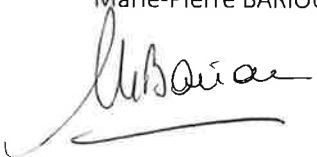
L'ensemble du comité syndical exprime son accord.

Sur la question des véhicules de service, M. Marc RAHER souligne qu'il est nécessaire pour la structure de s'en doter, pour des questions d'identification par le grand public, et d'autant plus depuis que le SIOCA porte la mission habitat, en lien direct avec les particuliers.

En l'absence d'autres remarques, le débat est clôturé. Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du budget primitif 2026.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est clôturée.

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre BARIOU



Le Président,
Yannick LE MOIGNE

Syndicat Intercommunal
Ouest
Cornouaille
Amélioré

